GUIDE DU CLUB 2017
Licences "une manifestation"

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74, avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél. : 01. 49. 23. 77. 00 - Fax : 01. 47. 00. 08. 37
e-mail : ffm@ffmoto.com - **Site Internet : www.ffmoto.org**

Faute de respecter l'ensemble des dispositions ci-dessous, le licencié ne pourrait se prévaloir d'aucune garantie d'assurance.

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE ET DE VALIDITÉ

AGE	PARTICIPATION À	CONDITIONS
A partir de 7 ans	Une compétition	4 jours consécutifs avec essais inclus (sauf LJA1, Trial "1 jour" et Moto Tour)
A partir de 6 ans*	Un entraînement, un stage.	2 jours consécutifs

** Avant 6 ans, l'apprentissage encadré par un éducateur moto breveté d'Etat est autorisé.*

TARIFS DES LICENCES "UNE MANIFESTATION"

Toute licence "une manifestation" payée sur place le jour de l'épreuve sera majorée de 10 € à l'exception des licences LJO, LJP et LJD.

LJA1 Toute manifestation **"une journée"** ..... **60 €** ..... *part assurance ....16,5 €*
LJA2 Toute manifestation **"2 jours et plus"** ..... **100 €** ..... *part assurance ....16,5 €*
LJB1 Le Touquet..... **120 €** ..... *part assurance ....16,5 €*
LJB2 Moto Tour (8 jours consécutifs) ..... **150 €** ..... *part assurance ..... 33 €*
LJC Autres catégories ..... **60 €** ..... *part assurance ....16,5 €*

- Course de côte Vitesse Moto ancienne *
- Epreuve de Family Enduro
- Moto ancienne Tout-terrain *
- Pocket-bike ou Pit-bike
- Trial "1 jour"
- Epreuve Vitesse motos 25 Power ou Tout-Terrain pour les moins de 50cc **(7 ans et plus)**

LJD Découverte Sportive (jusqu' à 11 ans) ..... **25 €** ..... *part assurance ....16,5 €*
LJE Entraînement / Stage ..... **60 €** ..... *part assurance ..... 20 €*
LJO Officiel Commissaire de piste stagiaire (dès 14 ans) ..... **20 €** ..... *part assurance .....2 €*
LJP Assistant Pilote (dès 14 ans) ..... **20 €** ..... *part assurance .....2 €*

** Si la course prévue autorise le mélange de motocyclettes de catégories anciennes (voir définition spécifiée dans le réglement fédéral des motos anciennes) avec les autres catégories, la licence "Une manifestation" qui doit être souscrite est la LJA.*

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE CETTE LICENCE

❑ Etre en possession d'une pièce d'identité lors du contrôle administratif.

❑ Etre en possession et remettre un **certificat médical de moins d'un an de non-contre indication à la pratique du sport motocycliste, y compris en compétition** (sauf pour la licence Officiel Commissaire de piste stagiaire et Assistant pilote).

❑ Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation parentale.

❑ Pour toutes compétitions, entraînements ou stages utilisant tout ou en partie la voie publique (Enduro, Trial, ou Rallye), être en possession du permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto pilotée (à partir de 14 ans être titulaire du permis AM - ex BSR) ainsi que d'une attestation d'assurance en cours de validité (carte verte) garantissant le véhicule en Responsabilité Civile.

OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

En remplissant le formulaire de souscription de licence "une manifestation", les pilotes, les officiels stagiaires et les assistants pilotes sont notamment informés des différentes garanties d'assurance liées à la licence et aux garanties complémentaires facultatives pouvant être souscrites. Il est impératif que le club organisateur veille à ce que le formulaire soit intégralement complété, notamment la partie "ASSURANCE". De plus, il est nécessaire que le licencié conserve le formulaire de demande de sa licence ("partie à conserver par le licencié"). La partie détachable (Club) est à adresser sous 15 jours à la FFM via la Ligue Motocycliste Régionale territorialement compétente.

1) DÉCLARATION DES LICENCIÉS "UNE MANIFESTATION"

Afin que les garanties d'assurance soient acquises, le club devra envoyer **avant le début** de la compétition (essais et qualifications comprises) de l'entraînement ou du stage, par télécopie ou e-mail (adresses ci-dessous), les éléments suivants :
- l' état nominatif des participants "licenciés une manifestation" (état adressé par la Direction des Sports avec le rapport de clôture avant l'épreuve),
- le bulletin de souscription des garanties complémentaires facultatives éventuellement complété au préalable par le participant.

Attention : pour les licences "une manifestation" souscrites sur le site Internet de la FFM, l'état nominatif des participants sera automatiquement adressé par courriel à l'assureur.

MMA ENTREPRISE — GRAS SAVOYE Willis Towers Watson

GRAS SAVOYE, Service GS SPORTS,
"Immeuble Quai 33", 33 quai De Dion Bouton CS70001 - 92814 PUTEAUX Cedex
Télécopie : 01. 41. 43. 65. 03 - e-mail : assurances.moto@grassavoye.com

Cette déclaration doit comprendre obligatoirement :
- Le nom du club organisateur, la date de l'épreuve, de l'entraînement ou du stage, la discipline pratiquée, le numéro de l'épreuve pour chacun des deux états nominatifs,
- La liste des participants "PILOTES" avec le numéro de licence "une manifestation", le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que, pour toute pratique empruntant tout ou partie de la voie publique, **le nom de la Compagnie d'Assurance garantissant le véhicule en RC et le n° du contrat d'assurance** de chaque participant.
- La liste des participants "OFFICIELS STAGIAIRES ou ASSISTANTS PILOTES" avec le numéro de licence "une manifestation", le nom, le prénom et la date de naissance de chaque participant.

2) DOCUMENTS A RETOURNER

La déclaration des licences "une manifestation" et les doubles (partie détachable) des licences délivrées, ainsi que les Certificats médicaux devront être retournés **à la Ligue Motocycliste Régionale de rattachement du Club dans les 15 jours après la manifestation avec le réglement correspondant aux licences délivrées.**
Les licences "une manifestation" souscrites par les participants **ainsi que celles annulées, déchirées ou inutilisées devront obligatoirement être retournées** avec le règlement correspondant au nombre de licences "une manifestation" souscrites, par chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste Régionale de rattachement du Club.

3) BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX GARANTIES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES D'ASSURANCE

Les pilotes, les officiels stagiaires ou les assistants pilotes ayant souscrit une ou des garanties complémentaires facultatives devront régler le montant de la prime d'assurance soit par chèque bancaire soit en espèces. A compter de la date de souscription, le règlement correspondant devra être adressé à GRAS SAVOYE à l'adresse ci-dessus sous un délai de 7 jours (le cachet de la poste faisant foi).
Les Clubs devront adresser à GRAS SAVOYE les bulletins complétés par les pilotes, les officiels stagiaires ou les assistants pilotes par E-mail : assurances.moto@grassavoye.com ou par télécopie : 01. 41. 43. 65. 03 avant toute pratique sportive.

LICENCE "UNE MANIFESTATION" PILOTES 2017

DÉCLARATION DES PILOTES 2017

Cocher le type de licence correspondante

- ❑ **LJA1** Toute manifestation "**une journée**"
- ❑ **LJA2** Toute manifestation "**2 jours et plus**"
- ❑ **LJB1** Le Touquet
- ❑ **LJB2** Moto Tour (8 jours consécutifs)
- ❑ **LJD** Découverte Sportive (jusqu'à 11 ans)
- ❑ **LJE** Entraînement / Stage

- ❑ **LJC** Autres catégories
  - ❑ Course de côte Vitesse Moto ancienne
  - ❑ Epreuve de Family Enduro
  - ❑ Moto ancienne Tout-terrain
  - ❑ Pocket-bike ou Pit-bike
  - ❑ Trial "1 jour"

- ❑ Epreuves Vitesse motos 25 Power ou Tout-Terrain pour les moins de 50cc **(7 ans et plus)**

Faire autant de copies de ce formulaire si nécessaire avant remplissage.

Bordereau à envoyer impérativement par Télécopie ou e-mail à **GRAS SAVOYE** avant le début de la manifestation :

Télécopie : 01 41 43 65 03 - e-mail : assurances.moto@grassavoye.com - **FFM** - Fax : 01.49.23.77.14

Nom du Club organisateur : . . . . . .

N° du Club : I___I___I___I___I___I LMR : . . . . . .

N° d'épreuve : I___I___I___I___I *(obligatoire si compétition)*

Date : I____I____I____I

Discipline : . . . . . .

AU CAS OU UN ACCIDENT SURVIENDRAIT AVANT LA DATE ET L'HEURE DE RECEPTION PAR **GRAS SAVOYE** DE CETTE TELECOPIE, LE PILOTE ACCIDENTE NE POURRA PAS BENEFICIER DES ASSURANCES INTEGREES A SA LICENCE.

A NOTER : Pour toute annulation de licence avant la manifestation, vous voudrez bien en informer **GRAS SAVOYE** par Fax ou e-mail, afin de ne pas être facturé sur des licences non délivrées.

N° LICENCE papier ou Web	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	Société d'Assurance garantissant le véhicule en Responsabilité Civile	N° du contrat d'assurance garantissantle véhicule en Responsabilité Civile

Nom du signataire : . . . . . Date : I__.__I I__.__I I__.__.__.__I Signature :

IMPORTANT ! Cette déclaration ainsi que les licences délivrées devront être retournées à votre Ligue Motocycliste Régionale avec le rapport de clôture de l'épreuve dans les 15 jours suivant la manifestation. Les licences annulées, déchirées ou inutilisées devront également être retournées.

LICENCE "UNE MANIFESTATION" 2017

DÉCLARATION DES COMMISSAIRES DE PISTE STAGIAIRES OU ASSITANTS PILOTES 2017

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Cocher le type de licence correspondante

❑ **LJO** Officiel Commissaire de Piste Stagiaire ❑ **LJP** Assistant Pilote

Faire autant de copies de ce formulaire si nécessaire avant remplissage.

Bordereau à envoyer impérativement par Télécopie ou e-mail à **GRAS SAVOYE** avant le début de la manifestation :

Télécopie : 01 41 43 65 03 - e-mail : assurances.moto@grassavoye.com - **FFM** - Fax : 01.49.23.77.14

Nom du Club organisateur : . . . . . .

N° du Club : I___I___I___I___I___I LMR : . . . . . .

N° d'épreuve : I___I___I___I___I *(obligatoire si compétition)*

Date : I____I____I____I

Discipline : . . . . . .

AU CAS OU UN ACCIDENT SURVIENDRAIT AVANT LA DATE ET L'HEURE DE RECEPTION PAR **GRAS SAVOYE** DE CETTE TELECOPIE, LE PILOTE ACCIDENTE NE POURRA PAS BENEFICIER DES ASSURANCES INTEGREES A SA LICENCE.

A NOTER : Pour toute annulation de licence avant la manifestation, vous voudrez bien en informer **GRAS SAVOYE** par Fax ou e-mail, afin de ne pas être facturé sur des licences non délivrées.

N° LICENCE papier ou Web	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Nom du signataire : . . . . . Date : I__.__I I__.__I I__.__.__.__I Signature :

IMPORTANT ! Cette déclaration ainsi que les licences délivrées devront être retournées à votre Ligue Motocycliste Régionale avec le rapport de clôture de l'épreuve dans les 15 jours suivant la manifestation. Les licences annulées, déchirées ou inutilisées devront également être retournées.